

## F Nettoyage

- F 1. L'ensemble du coulisseau anti-chute sera lavé à l'eau et séché au moyen d'un chiffon absorbant. **Ne pas** nettoyer avec un produit de nettoyage rapide, un diluant ou un nettoyeur à froid contenant du trichloréthylène. **Ne pas utiliser de graisse.**
- F 2. Les galets de roulement (fig. 6/Détail 1.3) possèdent des paliers et sont lubrifiés en usine.
- F 3. Lubrifier éventuellement le mousqueton (fig. 6/Détail 3.1).

## G Stockage

Une fois nettoyé, le coulisseau anti-chute sera conservé au sec et à l'abri des poussières. Ne pas stocker à proximité d'une source de chaleur.

## Notice d'utilisation et d'entretien pour le système anti-chute type Söll GlideLoc™ avec le coulisseau

### "Comfort"

Réf n°. 23109 avec bande polyamide

norme EN 353-1

Numéro de série: \_\_\_\_\_

Date de fabrication: \_\_\_\_\_

(Les rubriques ci-dessous doivent être complétées par l'utilisateur au moyen d'un crayon dont l'écriture résiste à l'eau.)

Date de la mise en service: \_\_\_\_\_

Exploitant/utilisateur: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Fax.: \_\_\_\_\_

date d'édition: 25.02.2004



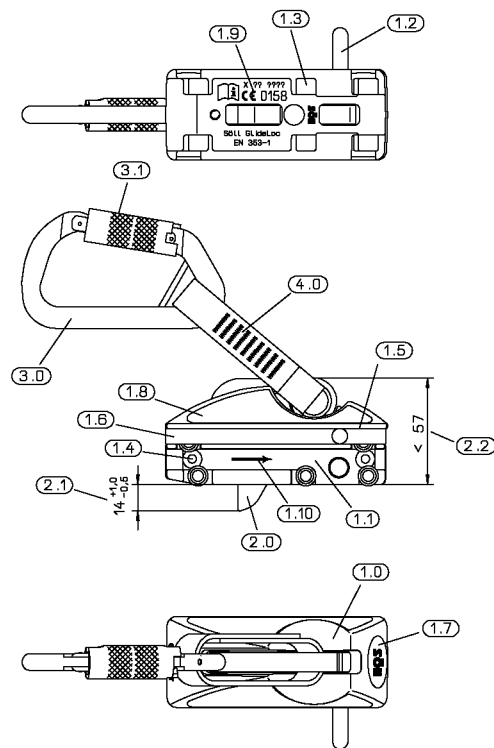
## Sommaire

chapitre	page
A Généralités	3
B Contrôle avant la montée	4
C Insertion du coulisseau anti-chute	5
D Sortie du coulisseau anti-chute	9
E Entretien	9
F Nettoyage	16
G Stockage	16

### Cette notice est protégée par des droits d'auteur !

La duplication et la diffusion de cette notice ne sont pas autorisées sans l'accord écrit de l'auteur conformément aux art. 16 et 17 de la loi allemande. En cas d'infraction, la société Söll GmbH poursuivra en justice conformément à l'art. 106 de la loi allemande sur les droits d'auteur.

Fig. 6



<b>Point 6</b>				
	Bande polyamide (4.0)			
	Exempt de poussière, béton, peinture, mortier, .....			
	La bande (4.0) n'est pas détériorée			
	La durée d'utilisation maxi. De 6 ans n'est pas dépassée.			

## A Généralités

- A 1. Tout utilisateur de l'anti-chute à coulisseau doit prendre connaissance de la présente notice avant toute utilisation. Les manipulations opérées sans tenir compte des présentes instructions peuvent mettre des vies humaines en danger.
- A 2. L'exploitant ainsi que l'utilisateur du coulisseau anti-chute doivent s'assurer que la présente notice soit à l'abri des intempéries et qu'elle accompagne toujours le coulisseau antichute correspondant. Cette notice doit aussi être accessible à tout moment.
- A 3. Cette notice sera présentée au fabricant du coulisseau anti-chute (Söll GmbH ou à un revendeur autorisé par cette dernière) ou par l'exploitant à la demande des premiers cités. **En cas de retour d'un coulisseau anti-chute, celui-ci doit être impérativement accompagné de la notice correspondante.**
- A 4. Les règles nationales de sécurité doivent être respectées.
- A 5. Le coulisseau "Comfort®" fait partie d'un anti-chute Söll avec support d'assurage rigide type Söll GlideLoc™ selon EN 353/Partie 1. En tant qu'équipement de protection individuelle, ce chariot a été conçu pour une utilisation avec des éléments et sous ensembles d'origine Söll. L'exploitant de l'anti-chute à coulisseau doit s'assurer que le coulisseau anti-chute correspond bien à son utilisation initiale et qu'il est utilisé conformément à la présente notice. Après utilisation, le coulisseau anti-chute ne peut être laissé dans le profilé.



	1	2	3	4	5
Année					
Date					
Vérificateur					
Signature					
<b>Point 1</b>					
<b>Corps (1.0)</b>					
exempt de peinture/mortier/béton/craasse etc.					
La référence (1.9) est lisible*					
le détrompeur (1.2) est bien fixé et n'est pas faussé					
les surfaces de roulement (1.1) sont propres					
Pièce de frottement (1.4) en place					
Pièce de frottement (1.4) non usée					
La bande caoutchouc (1.6) est présente et non détériorée*					
Les rep (1.7/1.8) sont présents et non détériorés*					
La flèche gravée (1.10) est lisible					
<b>Point 2</b>					
<b>Cilquet d'arrêt (2.0)</b>					
longueur du nez (2.1) 14,0 mm +1,0/-0,5 mm					
le cliquet d'arrêt (2.0) pivote facilement					
L'absorbeur (2.2) n'est pas déformé, max. 57mm					

\* ne compromettent en rien la sécurité

Pour monter en toute sécurité

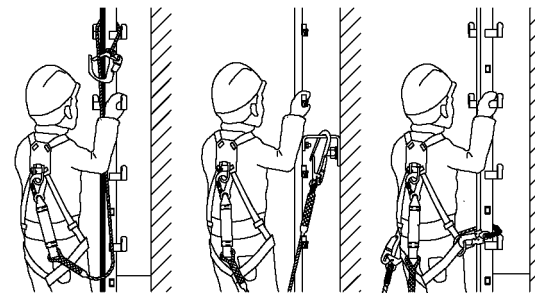
## C Insertion et utilisation du coulisseau anti-chute

Fig.1

### Attention

- C 1. Le coulisseau doit être fixé au harnais assurant la sécurité aussi bien dans le sens de la montée que de la descente. Pour le travail dans l'axe de l'échelle, latéralement ou dans tout autre position, vous devez impérativement vous assurer à votre poste de travail au moyen de longes conformes à la norme EN 354 et sur des harnais dont le point d'ancrage est conforme à la norme EN 358; ceci est également valable pour une position de repos sur l'échelle. S'assurer sur un point d'ancrage résistant (par ex. bride de fixation) et réduire au maximum la longueur libre de la corde. (Cf Fig. 1)

Fig. 1



EN 354/355

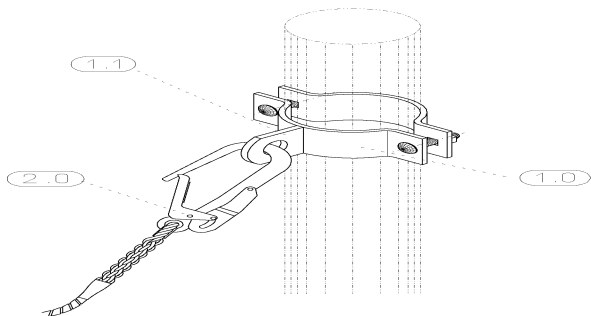
EN 358

**Fig. 2**

- C 2. Le coulisseau anti-chute visualisé en bas de l'échelle (6.0) ou dans l'évidement (6.1) (qui se trouve toujours à mi hauteur ou plus bas) doit être positionné correctement dans son logement (**Vue « A »**). Le détrompeur (1.2) se positionne à droite, la flèche gravée (1.10) située sur le côté du coulisseau doit être dirigée vers le haut.

**Le détrompeur (1.2) doit se situer à droite du coulisseau lorsqu'il est engagé dans le rail d'assurance. Le détrompeur (1.2) en association avec la butée de descente (7.0) évite l'insertion erronée du coulisseau dans le rail et prévient l'opérateur de la fin de la zone sécurisée.**

Fig. 2

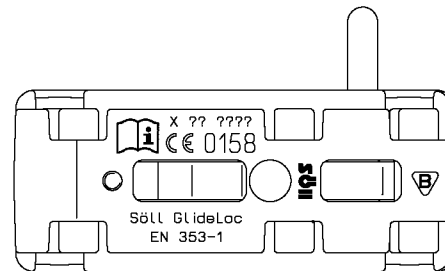


**Pour des raisons de sécurité, les réparations ne pourront être effectuées qu'à l'usine où le coulisseau a été fabriqué.**

**Fig. 5**

**Exemple de caractérisation:**

Fig. 5



X?? Année de fab.      ???? Nr. de série

**La nouvelle plaquette d'indication de la prochaine vérification ne sera apposée que lorsque l'appareil sera exempt de défauts.**

- E 2. Selon les conditions d'utilisation et d'exploitation, l'état du coulisseau devra être vérifié par un spécialiste au moins une fois par an. **Pour des raisons de sécurité, ce dispositif ne pourra être réparé qu'à l'usine où il a été fabriqué.**

**Qui est considéré spécialiste:**

Quiconque, en raison de sa formation et de son expérience professionnelle, possède suffisamment de connaissances dans le domaine des dispositifs de sécurité et de sauvetage et est suffisamment familiarisé avec les directives applicables et les règles généralement reconnues de la technique (normes EN par exemple) pour pouvoir évaluer la sécurité au travail et l'utilisation conforme de dispositifs de sécurité et de sauvetage.

**Remarque:**

La bande polyamide (4.0) qui assure la liaison entre la pièce mobile (2.0) du coulisseau et le mousqueton (3.0) ; doit être vérifiée régulièrement et changée au maximum entre 4 et 6 ans.

- E 3. **Liste de contrôle et d'entretien** (cf. fig. 6)

La liste de contrôle doit être complétée et signée par un spécialiste dans sa totalité, c'est-à-dire du point 1 au point 6 avec un crayon dont l'écriture résiste à l'eau. Les différents points à contrôler doivent être accompagnés de la mention OK ou F (faute). Le spécialiste est responsable de l'exactitude des indications. Si lors de la vérification un F est inscrit dans une case de la liste de contrôle, le vérificateur peut autoriser l'utilisation de l'appareil après avoir remédié à cette anomalie (présence de mortier ou de béton sur l'appareil).

En cas de pollution du coulisseau, de changement de bande polyamide ou d'anomalie qui nécessiterait d'intervenir sur l'appareil, il est impératif qu'il soit renvoyé au fabricant avec la notice d'utilisation sur laquelle sera consignée la raison du retour.

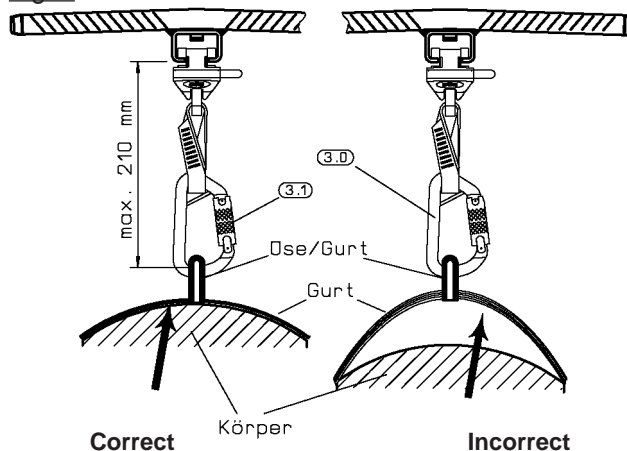
**Fig. 3**

- C 3. Ouvrir le mousqueton (4.0/5.0) du coulisseau. Tirer la bague moletée (3.1) vers l'arrière, tourner d'un quart de tour à droite et pousser vers l'intérieur du mousqueton. Accrocher directement à l'anneau d'ancrage du harnais. Pour la fermeture, le verrouillage de la bague moletée (3.1) doit se faire automatiquement dès qu'elle est lâchée.

**Attention !**

Danger de mort pour l'utilisateur si la bague moletée n'est pas correctement resserrée.

**Fig. 3**

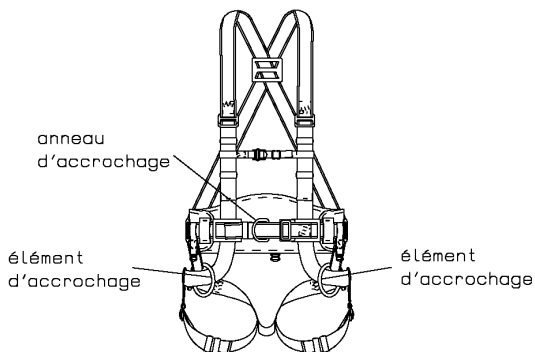


**Fig. 4**

**Attention: Danger de mort !**

Le coulisseau anti-chute peut être utilisé aussi bien dans un dispositif vertical que dans un dispositif horizontal suivant EN 353/1. Le mousqueton doit être accroché sur l'anneau de la partie avant du harnais. La longueur de la liaison intermédiaire (distance entre le bord extérieur du profilé de guidage et l'anneau) ne doit pas dépasser 210 mm (voir Fig. 3).

Fig. 4



**C 4. La sangle ventrale ou thoracique du harnais doit être ajustée au plus près du corps.**

- C 5. L'ascension de l'échelle peut être effective. Pour la descente, le nez d'accrochage du chariot ( fig 5, détail 5.0 ) doit s'escamoter. Pour cela, 2 solutions.
- prendre une position de recul pour déverrouiller le système.
  - se rapprocher de l'échelle, le chariot se trouve en dessous du point d'ancrage du harnais, par son propre poids, le nez d'accrochage s'escamote.

## D Sortie du coulisseau anti-chute

**Avertissement:**

Avant d'enlever le coulisseau anti-chute du profilé de guidage ou d'ouvrir le mousqueton il faut s'assurer par un autre moyen contre une chute éventuelle.

- D 1. Pour enlever le coulisseau anti-chute du profilé de guidage, il faut passer sur la butée correspondante (fig. 2/Détail 7.0). Pour ce faire, on rabat le verrou de blocage (fig. 2/Détail 7.1) vers le bas ou vers le haut. En cas d'utilisation d'un dispositif de sortie, on consultera la notice correspondante.

## E Entretien

- E 1. Un coulisseau anti-chute sollicité par une chute ne doit jamais être réutilisé tant qu'un spécialiste n'a pas marqué son accord quant à son utilisation ultérieure. Si on ne dispose pas d'un tel spécialiste, il convient alors de renvoyer le coulisseau anti-chute **accompagné de la notice** à l'usine où il a été fabriqué, afin de le faire vérifier.